

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 13 septembre 2022 à 20 H

Présents : François PERRIN, Lionel VEROT, Éric BERGÉ, Hélène MESTRE, Evelyne VELDEMAN, Patrick BUGGIO, Claire ANDRE,

Absents : Thibaut MADELINE (procuration à Patrick BUGGIO), Rémi RENSY (procuration à Lionel VEROT), Nelly LEMAIRE excusée.

Evelyne VELDEMAN est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

1- COUPES DE BOIS 2023

La vente des chênes de la parcelle 9 a eu lieu mardi dernier à Chatenoy le Royal, et nous avons eu une bonne surprise, le lot s'est vendu à EUROCHENE à 23 550€, soit 246€ le m³, il y a eu 7 offres, les offres suivantes étaient à 22 808€ et 22 360€ l'estimation de l'ONF était de 21 926€ et nous avons inscrit au budget 12 000€

Pour 2023, l'ONF propose d'anticiper la parcelle 24 qui était programmée sur 2024 pour les affouages 3^{ème} coupe d'amélioration (éclaircie dans les chênes), la parcelle 27 qui était programmée sur 2026 pour les affouages (1^{ère} éclaircie), et une vente sur pied des robiniers sur 0,45 ha de la parcelle 27.

Les parcelles 14 et 25 sont reportées pour l'une en 2027 et pour l'autre en 2024.

Le Conseil Municipal après délibération accepte les propositions d'inscription pour 2023.

Pour l'hiver 2022, les affouages se feront dans la parcelle 22 (éclaircie dans les chênes) et les têtes de chêne et de frêne de la parcelle 9. Le prix du stère est fixé à 6 €. Les houppiers de frêne devront être vidangés avant le 31 août 2023

Le Maire propose de replanter des peupliers en bord de Saône et présente le devis de la société Geay 100 pieds pour 1504,00 TTC. Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

2- TRAVAUX DE VOIRIE programme 2023.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, accepte les devis de l'entreprise NOIROT pour la sécurisation de l'entrée d'agglomération RD 12 A pour 22 832,00 € HT et le chemin des Vignes de Molland pour 28 941,50 € HT et autorise le maire de solliciter des subventions auprès du Conseil Départemental et de bénéficier des amendes de police. Montant attendu 15 500 € du Département et 5 500 € pour les amendes de police, le reste à charge pour la commune serait de 30 000 €

Pour le parking le montant attribué pour les amendes de police est de 6 800 € (5 000 € inscrit au budget)

Les travaux de la rue d'Amont et du parking devraient avoir lieu très prochainement, l'entreprise est avertie des contraintes dues à l'école et la location de la salle des fêtes.

3- CLOCHE DE L'EGLISE

Le Maire informe que suite au contrôle annuel des cloches l'entreprise BODET a relevé que les battants étaient fatigués et que leur remplacement s'imposait. Trois devis ont été reçus : BODET = 4573,20€ TTC, ETEB = 2890,72€.et GRADOUX 2996,40€ TTC. Le Conseil Municipal après avoir délibéré accepte le devis de l'entreprise ETEB pour 2890,72 € TTC et refuse l'audit proposé par l'entreprise BODET d'un montant de 1440,00 € TTC

4- Nomenclature comptable M 57

Le Maire indique qu'un changement de nomenclature sera obligatoire en 2024, nous allons passer du référentiel M14 au référentiel M57, certaines communes sont déjà à la M57, nous avons demandé à la DGFIP de passer à la M57 au 1^{er} janvier 2023, elle a donné son accord de principe, mais nous devons prendre une délibération pour valider notre demande. Le conseil valide.

5- VERRES gravés.

Le Maire présente le devis de l'entreprise TRADYGLASS pour 300 verres HT :

5 couleurs William 26 cl (1980€+510€+68€+17,50€) = 2575,50 € HT, les 300 verres suivants : 595,50€

Tasting 31cl (1980€+558€+68€+17,50€) = 2623,50€, les 300 verres suivants : 643,50€

1 couleur blanc dépoli William 26 cl (540€+68€+17,50€) = 625,50 € HT, Tasting 31cl (588€+68€+17,50€) = 673,50 €

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide de commander les verres Tasting 31 cl, 5 couleurs

6- LOGEMENTS COMMUNAUX

Le décret 2021-19 modifie les conditions de location des logements suivant le classement énergétique. Avant les travaux réalisés au 36 et au 24 (remplacement des fenêtres et portes) le classement était mauvais (G) d'où impossibilité d'augmenter les loyers et à terme impossibilité de louer. Un diagnostic de Performance Énergétique est nécessaire, la société ATG, réalisera ces diagnostics pour environ 260 €

7- PARCELLES AB 329 RUE D'AMONT

La vente de la propriété de Madame COMETTI a soulevé un problème : la parcelle AB 329 est l'emplacement de l'ancienne réserve d'eau qui a été créée avant que les poteaux incendie soient installés, mais lorsque Monsieur COMETTI a acheté son terrain elle existait encore, et lorsqu'elle fut supprimée elle a été attribuée –par erreur- lors de la refonte du cadastre en 1974 à Monsieur COMETTI. Nous avons consulté le service juridique du Département et le Notaire. Il semblerait que les alignements de 1843 feraient foi, les origines de la parcelle AB 329 fournies par les hypothèques devraient nous en dire plus. Le droit de préemption urbain n'aura sans doute pas lieu d'être.

8- QUESTIONS DIVERSES

- Projet de plantation de haies sur le chemin de la Saône : nous avons reçu de nouveaux devis qui montraient une charge supplémentaire de 400 €, accord de principe. Le Maire a appelé hier Madame DUCCELLIER de la Chambre d'Agriculture, il s'avère que le devis fourni n'était pas complet, qu'elle relance sans succès le pépiniériste. Le problème peut se compliquer car si le devis est supérieur à 40 000€ la Chambre Régionale d'Agriculture devra passer par une procédure de marché, donc délai plus long.
- L'EPTB étudie la possibilité de travaux sur la Gravière, rien de sera à la charge de la commune, Le Maire a demandé une intervention sur le bief Corbet (du pont de la rue des Pâtis à la Gravière).
- Problème de qualité de l'eau, ce problème est dû aux pesticides, mais aussi à la réglementation européenne qui a obligé l'État français à rechercher les métabolites (dégradation des pesticides) Le taux maximum autorisé est fixé à 0,10 µg/litre, notre eau oscille entre 0,11 et 0,16. En réalité le risque de boire l'eau du robinet est minime. Le syndicat a obtenu une dérogation de 3 ans, le temps de mettre en place un système de filtration qui coutera 2 millions d'euros par puits, ce qui augmentera obligatoirement le prix de l'eau aux usagers.
- Atelier Mobilités de la CCRVS, dossier à suivre
- Demande de contribution au FSL (fond solidarité au logement), le Conseil refuse
- Label Village Fleuri : le jury est passé le 28 juillet, on attend le classement pour fin octobre
- Evolution tarifaire de l'énergie : les plaquettes augmenteront de 3 % soit 80,95 € HT la tonne, une hausse de 8% avait été appliquée lors de la dernière livraison, suite à la flambée du gazole, la dernière facture de 2019 était à 80,75 € HT la tonne. La facture de combustible ne devrait pas avoir d'impact sur notre budget, en revanche ce ne sera pas le cas pour l'électricité.

Pour l'électricité nous bénéficions des prix du marché passé par le SICECO, mais les prix ont malgré tout augmenté, notamment pour l'éclairage public + 20 %, pour cela le maire propose de modifier les temps d'éclairage et de passer à 22 h le soir et coupure complète du 1 mai au 15 août.

- Calendrier des élections communautaires : suite aux décès des maires de Trouhans et Pagny le Château, les élections pour le remplacement d'une vice-présidence sont reportées après les élections municipales de Trouhans et Pagny Château.
- Nous avons été sollicités pour accueillir des personnes condamnées à un travail d'intérêt général (TIG) on nous a présenté les modalités et vu le peu de contraintes, le maire a donné son accord de principe.
- Adhésion au GIP Arnia : le Conseil Départemental s'étant retiré du GIP, la participation des communes ne sera plus gratuite à partir de 2023, pour notre commune la participation s'élèvera peut être à 201 €, dans ce cas, la commune garderait le service.
- Rentrée scolaire : pas de problème à signaler, si ce n'est que Karine est en congé maternité et est remplacée par Claire, qui assure aussi la direction. 88 enfants sont scolarisés sur l'ensemble des classes du RPI, soit une baisse significative.
- La Pompe d'arrosage est défectueuse, et peut être irréparable, le remplacement par une pompe Honda coûterait 600 € TTC, à suivre.
- Lionel VEROT présente le résultat de la location des 59 terrains loués en bord de Saône : recettes 9175€

La séance est levée à 21 h 15